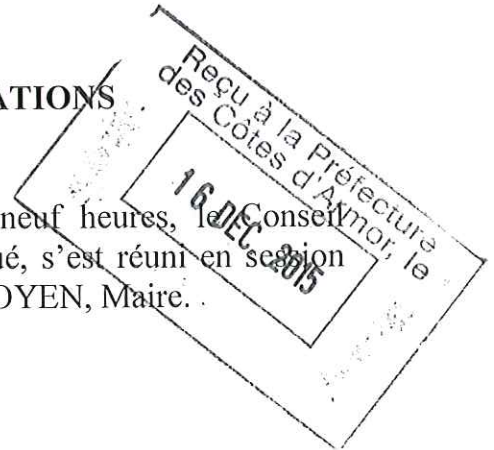


2015
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOC-ENVEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Virginie DOYEN, Maire.



Nombre de conseillers en exercice : 7
Date de convocation : 30/11/2015

Présents : Mme Virginie DOYEN, Maire
Mme Séverine PETIT-STOLAR, M. Joseph BRUSA adjoints
Mmes Céline MORDELET, Maryline LE RESTE
Mrs Yves LE LUYER, Frédéric GAZAN

Secrétaire de séance : Céline MORDELET

Délibération n° 2015-026

Objet : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Madame le Maire fait part à l'assemblée que Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a arrêté, le 13 octobre 2015, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi dans le cadre de la loi NOTRe adoptée le 7 août 2015.

Ce projet prévoit la fusion de notre Communauté de Communes du Pays de Belle-Isle-en-Terre avec celles de Bégard, Bourbriac, Guingamp, Paimpol Goëlo et Pontrieux.

La proposition préfectorale devant être soumise à l'avis des collectivités territoriales concernées, Madame le Maire précise que Monsieur le Préfet nous invite à soumettre pour délibération, avant le 15 décembre, afin de pouvoir se prononcer sur les propositions qui concerne notre collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide

• D'émettre un **AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de fusion proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, et concernant la Communauté de Communes du Pays de Belle-Isle-en-Terre pour la raison suivante :

- Souhait d'une fusion à l'échelle du Pays de Guingamp-Paimpol avec l'intégration au schéma actuel des communautés des communes de Lanvollon-Plouha et Leff communauté.

Le conseil municipal approuve la création d'une communauté d'agglomération à plus de 50000 habitants en reliant le littoral et la ruralité mais souhaite un territoire cohérent autour de Guingamp en tant que bassin de vie et ville centre du nouveau schéma. Il insiste aussi sur l'importance d'une représentativité de toutes les communes dans la future communauté d'agglomération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits

Certifié exécutoire après envoi
en préfecture, sous-préfecture
le 13 décembre 2015

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,
Virginie DOYEN

